

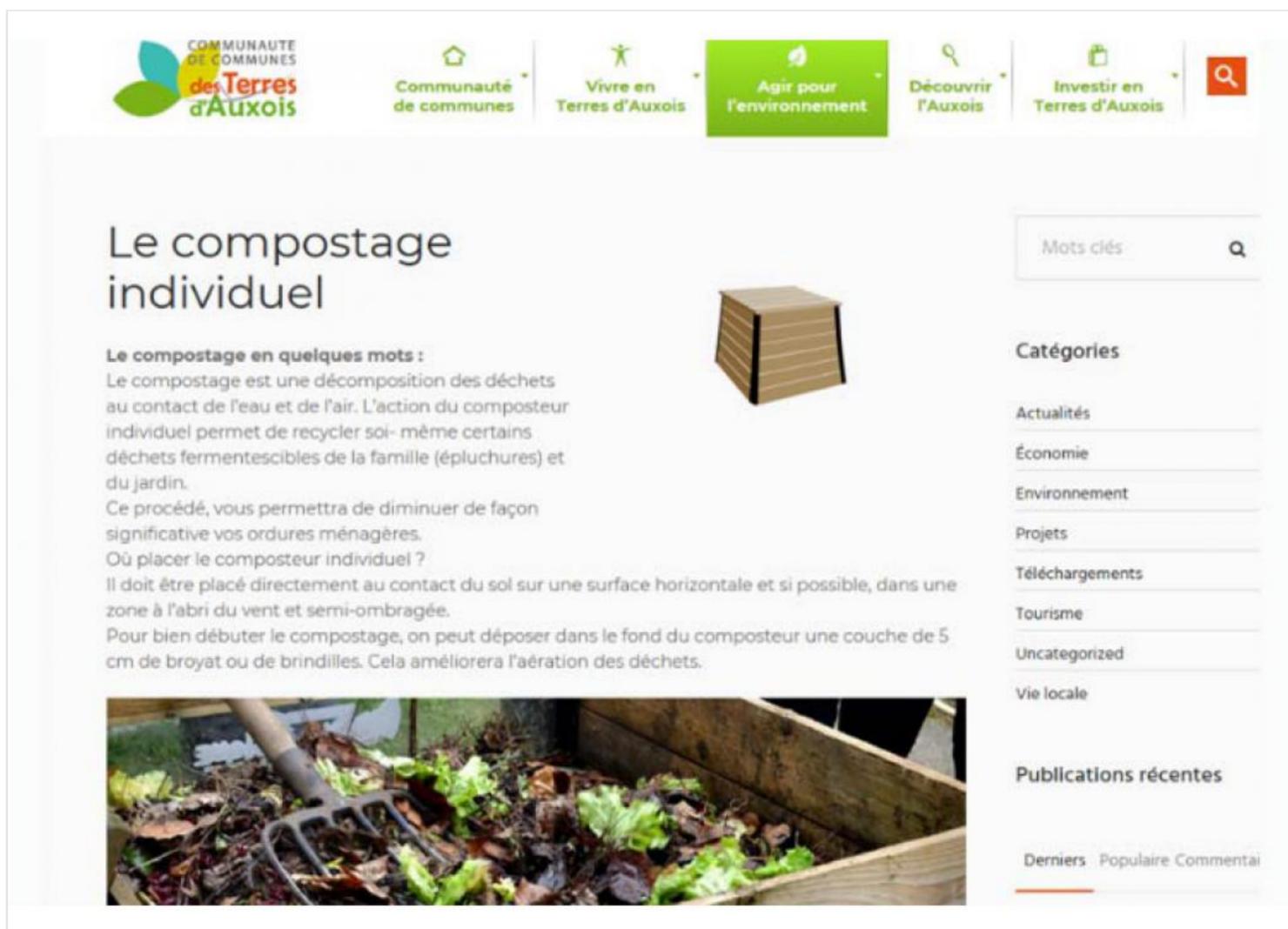
Côte-d'Or

22 juin 2018 - Stéphanie Le Dantec

Déchets des tontes de pelouse : les élus des Terres d'Auxois se mobilisent (21)

ENVIRONNEMENT | ENERGIE

Depuis 2015, la déchèterie de Nan-sous-Thil n'accepte plus les déchets de tontes de pelouse des habitants. Cette mesure est un levier d'économie qui sera déployé progressivement d'ici 2019 sur les quatre autres déchèteries de la communauté de communes des Terres d'Auxois.



The screenshot shows a website page for the 'Communauté de communes des Terres d'Auxois'. The main article is titled 'Le compostage individuel'. The text explains that composting is the decomposition of waste in contact with water and air, and that individual composting allows for recycling certain fermentable household waste (like vegetable peels) and garden waste. It provides instructions on where to place the compost bin (directly on the ground, horizontal, in a sheltered area) and how to start (with a 5cm layer of straw or twigs). A small image of a wooden compost bin is shown. The right sidebar contains a search bar, a 'Catégories' menu with options like 'Actualités', 'Économie', 'Environnement', 'Projets', 'Téléchargements', 'Tourisme', and 'Uncategorized', and a 'Publications récentes' section with sorting options: 'Derniers', 'Populaire', and 'Commentai'.

Créée au 1er janvier 2017, la communauté de communes des Terres d'Auxois (16.669 habitants, 77 communes) a harmonisé les règlements intérieurs de ses cinq déchèteries. Il s'agit notamment de généraliser le refus des déchets de tontes de pelouse. Cette opération vise à réduire le tonnage des déchets verts apportés en déchèterie, dont le traitement s'élève à environ 56 € HT la tonne. Retour sur cette expérience, mise en place dès 2015 sur l'une des communes du territoire.

35 tonnes en moins depuis 2015 et des économies à la clé

Sur la déchèterie de Nan-sous-Thil, le coût de gestion des déchets verts était estimé à 8.890 € par an. Le refus des tontes de pelouse, mis en place depuis 2015, a généré une économie estimée à 1.648 € par an. Très concrètement, en 2017, dans cette déchèterie, le tonnage de déchets verts s'élève à 122 tonnes, au lieu de près de 157 trois ans auparavant. "Ces résultats montrent que les habitudes sont désormais prises par les habitants", souligne la responsable de pôle territorial de Précy-sous-Thil, Céline Kuntz.

Elus mobilisés sur le terrain

Pour parvenir à ce résultat, les élus avaient organisé des permanences le week-end et en semaine sur le site de la déchèterie. Trois élus se sont relayés pendant 10 semaines pour échanger avec les usagers sur les avantages que ceux-ci pouvaient y trouver, c'est-à-dire la réduction des déplacements et de la manutention des végétaux.

Pédagogie et animation autour de solutions alternatives

Avec l'aide d'un animateur prévention des déchets, les élus ont aussi présenté les alternatives pour réduire et valoriser les tontes directement sur place. L'organisation d'un atelier paillage sur la déchèterie et aux abords de la bibliothèque, la promotion du compostage, via la vente de composteurs individuels à la salle des fêtes (10 € le composteur de 365 litres) et enfin la présentation de la pratique du 'mulching' (tonte broyée et laissée sur place pour protéger et nourrir l'humus) ont convaincu les habitants.

Résultat : pas de contestation forte

La décision de refuser les déchets verts n'a pas rencontré de contestation forte. "La présence des élus à la déchèterie est un facteur de réussite, souligne la responsable de pôle territorial de Précy-sous-Thil. Il faut prévoir un temps d'explication suffisant, avant le démarrage de la saison."

Déploiement progressif sur les quatre autres déchèteries

La démarche sera déployée en 2018 et 2019 sur les autres déchèteries de la communauté de communes. A nouveau, élus et techniciens assureront la pédagogie de la démarche.

Limiter les haies à croissance rapide

Une autre communauté de communes de Côte-d'Or (Auxonne Val de Saône) mène une démarche originale pour réduire l'apport de déchets verts en déchèterie : l'aide à l'arrachage des haies à croissance rapide, telles que les thuyas, cyprès et lauriers qui sont difficilement valorisables en compost ou en paillage. L'objectif est d'inciter les particuliers à implanter des haies de feuillus dont les tailles sont valorisables au jardin. Cette incitation prend la forme de bons d'achats pour de la haie vive.

Contact(s)

Communauté de communes des Terres d'Auxois

 Rue Augustin Mouchot
21140 Semur-en-Auxois

 03 80 97 26 65

 contact@ccterres-auxois.fr

 <http://www.ccterres-auxois.fr/> 

Nombre d'habitants : 16669

Nombre de communes : 77

Nom de la commune la plus peuplée : Semur-en-Auxois (4479 hab.)

Martine Eap-Dupin

Présidente

Céline Kuntz

Responsable de pôle territorial de Précy-sous-Thil

 [03 80 64 43 07](tel:0380644307)

 c.kuntz@ccterres-auxois.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

- › Promotion de haies diversifiées en cc de Côte d'Or
- › Déchèterie de Nan-sous-Thil : zéro déchets de tonte